

PLAN AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030

Un objectif

Le bois est le matériau renouvelable et biosourcé de la transition écologique par excellence.

La neutralité carbone en 2050 suppose donc un usage renforcé du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité des matériaux.

Une ambition

10 engagements pour répondre aux attentes environnementales dans l'acte de construire.



Comité Stratégique
de Filière Bois



NOS 10 ENGAGEMENTS

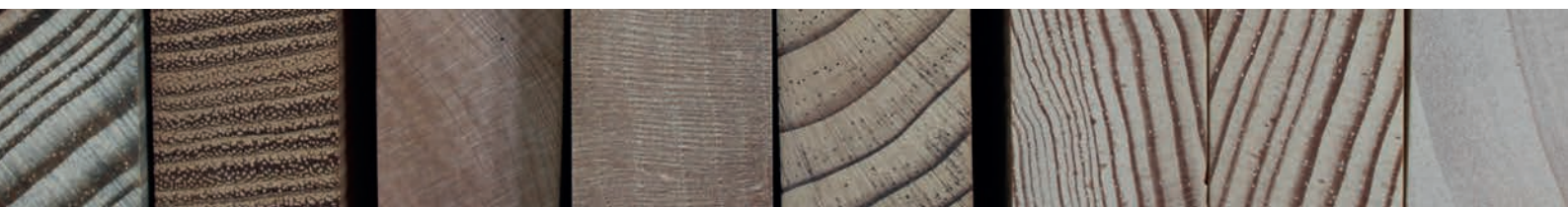
- 1. Former :** « *Nous nous engageons à accompagner, dans l'acte de construire, les opérateurs de la famille des bâtisseurs en lien avec les organismes de formation. Nous nous engageons également dans un effort de formation continue de nos professionnels, de l'amont à l'aval.* »
- 2. Développer l'emploi :** « *Nous nous engageons, en augmentant nos capacités de production, à développer l'emploi et à produire de la valeur ajoutée.* »
- 3. Mobiliser les volumes :** « *Nous nous engageons à favoriser les investissements liés au développement des usines de première et de deuxième transformation vers des produits mixtes, combinant le bois à d'autres matériaux, afin de répondre aux exigences du marché en termes de volume.* »
- 4. Investir en recherche et développement :** « *Nous nous engageons vers un effort constant en matière de recherche et développement, allant de l'ingénierie à la conception de produits et systèmes constructifs novateurs, afin de favoriser l'essor des marchés de la construction bois et biosourcée.* »
- 5. Développer l'offre en bois français :** « *Nous nous engageons à favoriser la construction de logements bas-carbone avec une priorité donnée au bois français.* »
- 6. Soutenir l'économie des territoires :** « *Nous nous engageons à développer des acteurs industriels de référence et des capacités de transformation au cœur des territoires français.* »
- 7. Favoriser la mixité des matériaux :** « *Nous nous engageons à relever le défi de l'accroissement de la mixité des matériaux auprès des entreprises de la construction, forts de tous les acquis des programmes démonstrateurs menés depuis plusieurs années.* »
- 8. Planter et replanter :** « *Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de garantir le renouvellement de la forêt française.* »
- 9. Réduire les coûts :** « *Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de massifier l'utilisation du bois et investir dans des outils de production pour diminuer les coûts.* »
- 10. Recycler le bois en fin de vie :** « *Nous nous engageons à investir dans les usines biomasse et à optimiser l'utilisation des produits bois en fin de vie.* »

Un objectif : *Le bois est le matériau renouvelable et biosourcé de la transition écologique par excellence. La neutralité carbone en 2050 suppose donc un usage renforcé du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité des matériaux.*

La « Stratégie Nationale Bas-Carbone » détermine un objectif partagé (par l'État français, les territoires, les entreprises et les citoyens) de neutralité carbone à l'horizon 2050. Avec un objectif de réduction du poids de carbone de 49 % à l'horizon 2030 et une décarbonation complète pour 2050, le secteur du bâtiment qui représente en France près de 19 % des émissions carbone, joue un rôle déterminant dans cette stratégie. C'est du volume des matériaux biosourcés et du bois utilisé, que dépendra la vitesse d'atteinte de la neutralité carbone. Une économie décarbonée est donc fonction de l'usage du bois et de la prise de conscience réelle de l'urgence climatique. Pour atteindre ces objectifs, la SNBC doit, d'une part, s'appuyer sur des dispositifs majeurs comme la RE2020 afin de passer progressivement mais rapidement, de 6 % de logements construits en bois ou matériau biosourcé en 2018, à une proportion significative en 2030. Ceci signifie que la construction bois est retenue comme système constructif de référence (ou exemplaire) à l'horizon 2030 pour les maisons individuelles et en mixité pour les immeubles. Le bois-construction constituera, de la même façon, une référence pour le petit collectif et le petit tertiaire ; tandis que la nécessaire mixité des matériaux conduira à l'intégration de plus en plus importante de produits bois et biosourcés dans la construction des autres typologies de bâtiments. Pour les immeubles de moyenne et grande hauteur, nous considérons que la mixité s'avère non seulement nécessaire, mais qu'elle devrait aussi perdurer. À ce titre la quantité de bois employée pour ce type de bâtiments pourrait être de l'ordre de 30 % à échéance 2030. Nous promovons ici une contribution de la filière, visant à une relecture des arbitrages de la RE2020, englobant toutes les dimensions de la réglementation. Notre vision intègre l'ensemble des composants bois comme la structure ainsi que l'enveloppe, l'agencement, la décoration etc.

Le secteur du bâtiment qui représente en France près de 19 % des émissions carbone, joue un rôle déterminant dans cette stratégie.

Pour satisfaire l'ensemble de ses objectifs, la RE2020 s'appuiera sur une méthode incluant l'impact des émissions de gaz à effet de serre dès leur émission initiale (afin de les réduire drastiquement dès aujourd'hui) sur l'ensemble de la durée de vie du bâtiment (ACV dynamique) et sur la mise en place de seuils carbone. Le Gouvernement doit poursuivre sur le chemin annoncé pour la RE2020, levier opérationnel de la décarbonation de la construction par excellence, en lien avec le Plan de Relance Forêt-Bois. Cette transition peut être facilitée si elle associe en bonne intelligence toutes les expertises disponibles et désireuses d'accompagner les acteurs de la construction vers la neutralité carbone du secteur, dans une dynamique de mixité des matériaux.



À ce titre, rappelons que le bois et les matériaux biosourcés sont les matériaux de la transition écologique par excellence : ils permettront à la France de réduire le poids du carbone dans son économie et sera le vecteur de cette décarbonation complète prévue pour 2050, liée à nos engagements dans les Accords de Paris signés en 2015. Au-delà d'un matériau biosourcé aux qualités techniques et mécaniques incomparables, le bois est le garant d'un cadre de vie harmonieux et d'une meilleure qualité de vie, respectueux autant des termes de nos engagements écologiques que de la volonté de chacun d'aller vers davantage de durabilité. La construction bois et biosourcée est le premier marché de la décarbonation du secteur du bâtiment. Ce marché représente déjà 10,1 milliards d'euros de valeur ajoutée créée par la filière (source : VEM filière bois – juillet 2019) et 205 000 ETP directs employés pour ces marchés finaux de la construction durable et bas carbone.

Point de repère

**1 m³ de bois
≈ 800 kg éq. CO₂ stockés**

Source : le Vademecum « Carbone Forêt-Bois, des faits et des chiffres » (FCBA)





Une ambition : 10 engagements pour répondre aux attentes environnementales de demain dans l'acte de construire, traduites par les objectifs fixés par le Gouvernement dans la définition de la RE2020 présentées en décembre 2020.

La filière forêt-bois et biosourcée est aujourd'hui la première filière contributrice à l'enjeu historique de réduction de l'effet de serre. Enjeu auquel devront faire face plus rapidement les secteurs de l'économie émissifs de gaz à effet de serre. Dès lors, la filière forêt-bois se mobilise pour être en mesure d'accompagner pleinement la transition du bâtiment vers la neutralité carbone. Cet accompagnement sera d'autant plus aisé que les métiers du bois sont des acteurs traditionnels et importants dans l'acte de construire : charpentiers, menuisiers, monteurs, agenceurs.

Autrement dit, nous affirmons que le bois est une réponse majeure à l'urgence climatique. Notre ambition est d'être à même de soutenir massivement le respect de l'engagement collectif de neutralité carbone pour 2050. Pour répondre à cette ambition, la filière forêt-bois prend pour elle-même et au service des acteurs de la construction en général 10 engagements :



Former : « *Nous nous engageons à accompagner, dans l'acte de construire, les opérateurs de la famille des bâtisseurs en lien avec les organismes de formation. Nous nous engageons également dans un effort de formation continue de nos professionnels, de l'amont à l'aval.* »

La filière bois est engagée dans une démarche d'ouverture vers tous les acteurs de la construction, pour partager son expertise et échanger sur les pratiques constructives de transition écologique. Loin des dogmes, elle est à la disposition de tous les acteurs qui souhaitent s'engager pour la neutralité carbone du bâtiment. Dans ce contexte, l'enjeu que doit relever la RE2020 est aussi celui de l'acculturation de la famille des « bâtisseurs » et des différents corps d'état, à l'intégration des matériaux stockant et substituant le carbone. La filière bois soutiendra et facilitera cette évolution de l'accompagnement de l'acte de construire en participant aux formations des autres filières dans un objectif de mixité des matériaux.

À l'image du programme FEEBAT (Formations aux Économies d'Énergie), mis en place pour accompagner la montée en compétences des professionnels de la filière Bâtiment (formation initiale et continue), la filière bois suggère aux pouvoirs publics, à la filière bâtiment, aux industriels de la construction, de saisir l'opportunité de trouver un financement de formation sur ce modèle. Ainsi sera-t-il possible de déployer, à compter de 2021, une grande initiative nationale pour la formation à la construction mixte et bas carbone, outil d'accompagnement de la RE 2020 pour le volet développement des compétences.



Les experts métiers de la filière bois-construction pourraient mettre à disposition leurs connaissances et outils pour la conception de tels programmes de formation, adaptés aux besoins de chaque public (architectes, enseignants, bureaux d'études, chefs d'entreprises, salariés et compagnons du bâtiment ...), participer à la sélection des organismes de formation et proposer des plateformes régionales supports des formations pratiques.

Quant à la formation de ses professionnels, la filière s'engage à expérimenter puis généraliser la gestion et les outils de parcours de professionnalisation des branches de la sylviculture, du reboisement, de l'exploitation forestière et du travail mécanique du bois, mais aussi des métiers de la construction (menuisier, agenceur, charpentier, conducteur de travaux, technicien et ingénieur BE). Des partenariats avec des entités comme France Compétences seraient à même d'accompagner les filières dans cette démarche. De même, sont envisageables des stages apprenants, ciblant des populations en réinsertion professionnelle, notamment le réseau des CFA et des AFPA. La filière sera également présente auprès des acteurs de la maîtrise d'ouvrage pour accompagner la nécessaire transition inhérente à la conception de l'acte de construction.

2

Développer l'emploi : « Nous nous engageons, en augmentant nos capacités de production, à développer l'emploi et à produire de la valeur ajoutée. »

Les capacités de production de la filière seront bien présentes, réparties sur tout le territoire national, accompagnant le marché en développement, notamment avec la visibilité donnée par le calendrier progressif des exigences de la RE2020, de 2021 à 2030. Cela encouragera les industriels et les entreprises de la filière bois à poursuivre les investissements de leur parc de matériels et d'équipements, pour être plus productifs. Entre 2016 et 2018, rappelons que les entreprises de la filière ont déjà gagné plus de 20 220 emplois directs, soit avant la crise de la Covid, et sur ces deux exercices, une création de valeur ajoutée supplémentaire de près de 1,5 milliards d'euros. Sur la période des 5 ans à venir, cela représenterait environ 75 000 emplois puisqu'il y aurait 45 000 départs à la retraite à compenser et 30 000 nouveaux arrivants, dans le cadre d'une politique ambitieuse fondée sur la trajectoire programmée par la RE2020.

Ceci suppose de prolonger l'effort de la filière quant à l'attractivité de ses métiers auprès de différentes populations. Il convient d'élargir sa présence à des salons de recrutement ou à des actions pédagogiques vis-à-vis du monde étudiant, en mettant en lumière l'exemplarité de la filière en matière de transition écologique ; de même la filière souhaite une progression effective de la part des femmes dans ses métiers. Notons que la préfabrication hors chantiers de construction et l'industrialisation en général, pourraient permettre d'accroître le nombre d'emplois féminins dans la filière construction.

Enfin, concernant l'organisation du travail et en concertation avec les organisations syndicales, le passage en 2/8 pour de nombreuses industries (de l'amont et de l'aval forestier) et pour ceux qui n'y sont pas, constituerait un levier de compétitivité important. C'est un élément important à l'échelle de la filière et très rapide à mettre en œuvre.





Mobiliser les volumes : « Nous nous engageons à favoriser les investissements liés au développement des usines de première et de deuxième transformation vers des produits mixtes, combinant le bois à d'autres matériaux, afin de répondre aux exigences du marché en termes de volume. »

Dans le cas du marché des produits de la construction, les capacités importantes de production nationales sont déjà là. La forêt française possède les essences nécessaires et un potentiel de récolte additionnel. Si l'industrie de la transformation a su évoluer, elle n'atteint pas encore le niveau de certains pays européens en avance sur nous comme l'Allemagne, l'Autriche, ou la Scandinavie. Certes, la France a déjà développé les bois séchés, aboutés, contre-collés, lamellés-collés, CLT, isolants etc. Les industriels et entreprises de la filière bois-construction ont aujourd'hui encore plus besoin de ces matériaux car leurs centres d'usinage sont équipés d'automates qui doivent travailler des bois calibrés. Pour la filière, il est crucial de financer dès maintenant la montée en puissance des capacités en bois d'ingénierie. Afin de satisfaire les objectifs ambitieux et progressifs de la RE 2020 jusqu'en 2030, la filière a demandé, et obtenu, en accord avec les ministères de l'Agriculture, de l'Écologie et de l'Économie, de lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur deux sujets : d'une part, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur les produits d'ingénierie, car il est utile qu'on développe les usines de première et de deuxième transformation vers ces produits semi-composants sur le sol français. Cet AMI pourrait être étendu aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) concernées ; d'autre part, un AMI favorisant mixité entre matériaux dont le bois, le béton, et l'acier. Ce deuxième AMI doit concourir à favoriser l'intelligence entre filières.

Il est donc impératif que la RE2020 se matérialise par des investissements industriels afin que l'offre soit en adéquation avec la demande. À ce jour, le Plan de relance a favorisé l'aide aux industries très émissives en CO₂, pour leur permettre de se décarboner progressivement, toutefois pas totalement. Or la filière biosourcée et bois, la seule en capacité de stocker le carbone, n'a pas été accompagnée à même hauteur pour ses spécificités, dans le Plan de relance. De ce fait, il importerait d'accélérer la décarbonation, notamment de la construction, par tous les usages renforcés du bois et de la biomasse : ainsi, l'État ne doit-il pas aussi accompagner davantage et plus prioritairement l'investissement dans les industries françaises du bois ? Ceci signifierait soutenir l'adaptation des offres des industries françaises et leur capacité nationale de production, avec un souci de relocalisation, tout en renforçant toute la chaîne de valeur du bois afin d'atteindre les objectifs de décarbonation.



4

Investir en recherche et développement :
« Nous nous engageons vers un effort constant en matière de recherche et développement, allant de l'ingénierie à la conception de produits et systèmes constructifs novateurs, afin de favoriser l'essor des marchés de la construction bois et biosourcée. »

Le potentiel de développement du bâtiment bois-biosourcé est estimé à 16,6 milliards d'euros en 2035 et à 17,1 milliards en 2050 ; avec un effet additionnel attendu sur la réduction des émissions carbone du bâtiment de - 40 millions de tonnes émises en 2035. Ce potentiel est lié à la capacité de la filière à s'inscrire dans des programmes de recherche et de développement innovants comme l'Alliance Industrie du futur. La filière s'appuie sur le « Plan Recherche et Innovation 2025 de la filière bois » du ministère de l'Agriculture (Institut National

de la Recherche Agronomique, Institut Technologique FCBA, Institut de Développement Forestier) sur des sujets comme : l'accroissement des performances du secteur par des approches systèmes, le développement des usages du bois dans une perspective bioéconomique, la préparation des ressources forestières du futur. En matière d'ingénierie et de mise sur le marché de la construction, elle œuvre pour qu'un maximum de produits/solutions constructives soient reconnus désormais « traditionnel(le)s », permettant la massification du marché, en allégeant les délais et les coûts des procédures ATEX, comme elle vient de le faire pour le village olympique.

L'accélération du développement de référentiels en techniques courantes pour la construction mixte et les sujets d'interfaces bois/ biosourcés/autres matériaux, doit être une priorité, partagée entre les filières agissant pour la construction durable, les pouvoirs publics et leurs opérateurs (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Centre Technique Industriel, Agence Qualité Construction). Ces référentiels libèrent des couvertures assurantielles et permettent d'accélérer la construction bas carbone.

Enfin, tout travail de développement s'appuie sur l'utilisation accrue d'essences et de bois produits et transformés en France, donc sur le développement des composants bois-construction à base d'essences feuillues au niveau national. Ceci allant de pair avec la recherche de produits ou systèmes constructifs (par exemple poutres treillis, poutres en i) permettant une économie du bois utilisé, à l'exemple du remplacement de la charpente traditionnelle par la charpente fermette.





Développer l'offre en bois français : « *Nous nous engageons à favoriser la construction de logements bas-carbone avec une priorité donnée au bois français.* »



Le bois issu des forêts françaises accompagnera en effet davantage le quotidien de nos concitoyens, qu'il s'agisse de favoriser la construction de logements bas carbone, de permettre une meilleure isolation/rénovation de nos bâtiments, de développer des composants bois-construction à base d'essences feuillus au niveau national ou encore d'encourager l'usage d'une énergie de chauffage verte. C'est l'utilisation optimale de la ressource bois française qui permet de développer les synergies entre amont et aval, la construction bois étant majoritairement concernée par les bois d'œuvre. À noter que 63 % des besoins français de bois d'œuvre sont produits et récoltés dans la forêt française et que l'on exploite seulement 60 % de l'accroissement naturel de la forêt française. La filière s'engage à développer la garantie de la traçabilité de ses produits, en matière de provenance comme de gestion durable de la forêt.



Soutenir l'économie des territoires : « *Nous nous engageons à développer des acteurs industriels de référence et des capacités de transformation au cœur des territoires français.* »

Les entreprises de la filière bois emploient 12,5 % des effectifs de l'industrie manufacturière en France, dans des emplois généralement en ruralité, répartis sur tout le territoire et peu délocalisables. Les collectivités territoriales, les acteurs de la construction, de l'immobilier, de l'industrie et des entreprises en régions sont appelés à se mobiliser ensemble pour fixer les nouveaux critères d'une compétitivité durable pour la construction et pour la rénovation du bâti existant. Il est alors nécessaire de s'appuyer sur la première ressource stratégique qu'est le bois, issu de la forêt française (la 4^e d'Europe). La

filiale bois, partenaire de Bpifrance, promeut la constitution d'une offre de Fonds Bois spécialisé, intervenant en capital développement et/ou capital transmission afin de favoriser le développement d'outils productifs d'envergure et la constitution d'ETI structurantes au sein des territoires. L'objectif demeure d'entraîner un renforcement de souveraineté nationale qui passe par le développement des industries dans les territoires.

12,5 %

des effectifs de l'industrie manufacturière en France sont employés par les entreprises de la filière bois



Favoriser la mixité matériaux : *« Nous nous engageons à relever le défi de l'accroissement de la mixité des matériaux auprès des entreprises de la construction, forts de tous les acquis des programmes démonstrateurs menés depuis plusieurs années. »*

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs leviers opérationnels sont à actionner, dans le cadre de la RE2020 : massification de la rénovation énergétique et de la mixité d'emploi des matériaux pour la construction neuve, éco-conception des bâtiments, décarbonation et industrialisation (BIM, préfabrication) des filières construction, nouvelles compétences. Les nouvelles contraintes réglementaires environnementales sont aussi des opportunités à saisir pour tous les acteurs de la construction, par-delà un matériau spécifique.

Il s'agit de favoriser l'utilisation rationnelle et optimisée du bois : la filière prône une gestion intelligente et frugale de sa ressource, c'est-à-dire soucieuse de son renouvellement. La filière bois-construction demeure convaincue que l'innovation permanente dans la mixité des matériaux constitue un levier essentiel pour l'atteinte des objectifs environnementaux.



Planter et replanter : « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de garantir le renouvellement de la forêt française. »

Le confortement dans la durée du puits de carbone forestier, dans une stratégie active d'adaptation des forêts au changement climatique, est une priorité. Cette priorité se traduit en particulier dans l'objectif de renouveler activement le patrimoine forestier (multi-essences), dans un souci de respect de la biodiversité et de conduire un effort soutenu de reboisement. Le plan de relance intègre un premier effort d'installation de 50 millions de plants en 2021-2022. La trajectoire à soutenir ensuite, est de planter un arbre par français tous les ans, soit de l'ordre de 70 millions de plants chaque année jusqu'en 2035. Ce plan de reboisement est aussi vivement salué par l'aval. Les industries et entreprises de première et deuxième transformation doivent être sécurisées dans leurs approvisionnements pour investir durablement dans leurs outils de production. Les outils de contractualisation existants pourront être développés (contrats de culture de plants forestiers, contrats d'approvisionnement de grumes...). Sécuriser et accroître les investissements permettra d'optimiser la valorisation de la ressource bois disponible sur le territoire, en valorisant progressivement la ressource feuillue majoritaire sur notre territoire.



9

Réduire les coûts : « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de massifier l'utilisation du bois et investir dans des outils de production pour diminuer les coûts. »

La filière bois-construction considère que la RE2020 prépare non seulement des gains environnementaux, mais est aussi une occasion unique et une nécessaire opportunité d'amélioration de la productivité pour toute la construction. Les signaux exprimant ce retard de productivité sont connus : 43 000 postes non pourvus (pour 1 500 000 actifs), un tiers des chantiers ne respectant pas les budgets de départ, une innovation faible dans le bâtiment. Or la crise sanitaire nous apprend aussi que la situation économique est bien meilleure pour les branches qui sont engagées dans la numérisation de leurs process et les outils collaboratifs. À cet égard :



- Pour l'innovation, la massification du marché de la construction bois générera d'importants développements d'offres vertes dans plusieurs familles de technologies renouvelant l'offre de produits pour le bâtiment : produits bois de structure, panneaux massifs structuraux, planchers préfabriqués, nouveaux isolants biosourcés, menuiseries innovantes et agencements, parements peu émissifs, bois d'extérieur avec durabilité conférée, systèmes constructifs mixtes bois autres matériaux.

- Pour la numérisation des procédés, cette stratégie d'accélération de l'offre s'accompagne aussi du développement de solutions pour la mise en œuvre, rapides et sans défauts, attendues des maîtres d'ouvrages. C'est la maîtrise poussée, même par des entreprises de petite taille, de la préfabrication en usine ou en atelier, d'éléments d'ouvrages, ensuite assemblés sur chantier, qui permettra à la filière bois de répondre à une construction à la fois plus écologique et plus compétitive. Cette intégration d'une démarche industrielle amont à la pose sur chantier,

réduira les coûts des travaux dans le cadre d'une RE2020 également exigeante en termes d'économies d'énergie du bâtiment. Un gain important est attendu dans la généralisation d'outils collaboratifs : BIM pour la conception où la filière bois est déjà bien avancée parmi les filières de la construction ; logiciels de gestion, logiciels de production à l'usine. Tous ces gains de productivité ne sont pas encore chiffrés par les pouvoirs publics dans l'étude d'impact économique de la RE 2020 sur la construction, mais conduiront en pratique, du fait de

leur plus grande généralisation, à abaisser significativement les projections de progression des coûts. Ainsi, la réduction des coûts par la massification se fera au bénéfice des maîtres d'ouvrage et notamment pour le primo accédant (la préfabrication amène rapidité de livraison de logements).



Enfin, dans un souci d'économie de la ressource et de compétitivité, la filière bois-construction activera la recherche de produits ou systèmes constructifs ou la relocalisation de la fabrication (à l'exemple des poutres treillis, des poutres en i.)



Recycler le bois en fin de vie : « *Nous nous engageons à investir dans les usines biomasse et à optimiser l'utilisation des produits bois en fin de vie.* »

Les entreprises de la filière portent cette ambition d'une relance, associant un accroissement de la captation et du stockage des gaz à effet de serre, en utilisant la seule ressource nationale et renouvelable autonome : la forêt. Il est donc important de continuer à bien utiliser le bois de façon optimale ; cette dynamique renforce toute l'économie circulaire propre à la filière forêt-bois. Accroître la production de bois d'œuvre, libère aussi une production liée de bois d'industrie (par exemple, pour produire des panneaux à base de bois) et une production liée de bois « énergie », utile à la transition énergie-climat. Ceci contribue également à l'équilibre technico-économique global de la filière.

À ce titre, plusieurs dispositions législatives engagées, dont la LTECV, la PPE et aujourd'hui la RE2020, affichent la volonté d'utiliser davantage les énergies renouvelables. Ici, il s'agit plus précisément de la biomasse ; le secteur bois couvre 23 % des énergies renouvelables à ce jour. Le bois énergie constitue une voie principale à la substitution des énergies fossiles, associant l'optimisation énergétique et la performance environnementale.

Rappelons que lorsque l'on utilise du bois énergie, le carbone « libéré » représente du carbone biogénique, puisqu'il a été compensé par la gestion de la ressource des forêts utilisées et gérées : un arbre récolté est systématiquement remplacé. Par ailleurs, sur le volet du chauffage des logements collectifs, la filière bois considère essentiel que le nouveau cadre réglementaire puisse favoriser en amont les sources d'énergies décarbonées.

Le secteur bois
couvre

23 %

des énergies
renouvelables
à ce jour

Au-delà de cet usage final, la filière s'engage donc à favoriser la mise en œuvre de toutes les solutions de déconstruction et de recyclage de la matière bois, dans de nouvelles vies (papier, carton, panneaux, isolants, voire chimie organique). Ceci signifie organiser et doper la collecte, le tri et les filières ad hoc. La filière bois s'appuie déjà sur des éco-organismes, en place pour son secteur ameublement-agencement (Ecomobilier, Valdélia). Ajoutons à titre d'exemple que la fabrication du papier se fait aujourd'hui à hauteur de 80 % de produits recyclés, et celle des panneaux de process oscille entre 60 et 70 % de recyclé.



La filière est donc consciente de l'importance de la gestion de la fin de vie du bois : cette attention vise à éviter que le bois non recyclé ne finisse en enfouissement. Ainsi, les bois recyclés peuvent servir de diverses manières en sus de l'énergie : isolants, panneaux, chimie et biogaz notamment. Cet engagement quant à la récupération et le recyclage, suppose un rapprochement avec les autres filières concernées par la valorisation des déchets en fin de vie.

Copyrights photos :

*p.4 @Atlanbois ; p.5 @Alexandre Jaquetoni ; p.8 @Carole Humeau - Atlanbois ;
p.9 et p.12 droite @ViktorHanacek ; p.10 @GreenCub ; p.12 centre @Yoann Portejoie - France Douglas ;
p.12 gauche @France Douglas / F. Morlaix p.13 et p.15 @FranceBoisForêt*

CONTACTS

Luc CHARMASSON

Président
CSF BOIS / CNI
l.charmasson@gipen.fr
06 09 58 01 66

Michel DRUILHE

Président
France Bois Forêt
m.druilhe@franceboisforet.fr
06 11 53 23 07
01 44 68 16 53

Frédéric CARTERET

Président
France Bois
Industries Entreprises
fbie@fbie.fr
06 79 80 29 32

Christian RIBES

Président
FIBOIS France
president@fibois-france.fr
06 75 05 14 95



Comité Stratégique
de Filière Bois

